

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_11-DE
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **GODICHAUD Fabienne**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Hélène DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

Objet : Convention de servitude avec Enedis pour le passage d'une canalisation électrique – parcelle cadastrée AK n°116 – Allée Jean Rostand

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Michel,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la demande formulée par Enedis afin d'établir une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AK n°116, située allée Jean Rostand à Saint-Michel ;

Considérant que cette servitude a pour objet le passage d'une canalisation électrique destinée à l'alimentation d'une borne de recharge appartenant à Enedis ;

Considérant que cette convention est consentie à titre gracieux au bénéfice de Enedis ;

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_11-DE
Reçu le 26/05/2026

Considérant que l'ensemble des modalités techniques, administratives et juridiques de cette servitude est défini dans la convention annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, il est décidé :

- **D'APPROUVER** la convention de servitude à intervenir entre la commune de Saint-Michel et Enedis relative au passage d'une canalisation électrique sur la parcelle cadastrée section AK n°116, située allée Jean Rostand à Saint-Michel ;
- De **PRÉCISER** que cette servitude est consentie à titre gracieux ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an
que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 21/05/2026,

Ville de Saint-Michel

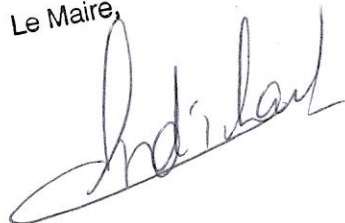
Récépissé Préfecture

Le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Le Maire,

